



Commune de
Juprelle

Note de synthèse de la séance du Conseil communal du 20 février 2024

1. - Communications ;
2. - Modification du tracé de voirie – Cession d’emprise dans le cadre de la création d’un permis d’urbanisme - Suppression du passage à niveau n°15A (Km 15.952) – Construction d’une passerelle piétonne, Rue des Bleuets à 4453 Villers-Saint-Siméon ;
En vertu de l’article D.IV.41 du CoDT et du décret relatif à la voirie communale, le permis d’urbanisme en cause implique la cession d’une emprise de 1128m² et ce, dans le but de supprimer le passage à niveau n°15A (Km 15.952) – Construction d’une passerelle piétonne pour cause d’utilité publique. Le Conseil est amené à approuver les plans modifiés de délimitation et à accepter l’acquisition de l’emprise.
3. - Marché de Travaux - ESHP devant les écoles - Approbation des conditions et du mode de passation ;
Si le Conseil l’accepte, un marché sera lancé en procédure négociée sans publication préalable pour la pose d’un enduit superficiel à haute performance (ESHP) aux abords des écoles de la commune de Juprelle. Montant estimé: 23.645,00 € hors TVA ou 28.610,45 €, 21% TVA comprise.
4. - Marché de Fournitures - Acquisition de camionnettes basculantes d’occasion - Approbation des conditions et du mode de passation ;
Si le Conseil l’accepte, un marché en procédure négociée sans publication préalable sera lancé pour l’acquisition de camionnettes basculantes d’occasion. Montant global estimé: 60.000 € TVA comprise. Montant estimé pour le lot 1: 33.500 € TVA comprise. Montant estimé pour le lot 2: 26.500 € TVA comprise.
5. - Marché de Fournitures - Trottoirs du domaine militaire - Approbation des conditions et du mode de passation ;
Si le Conseil l’accepte, un marché de fournitures sera lancé en procédure négociée sans publication préalable pour l’acquisition de matériaux pour les trottoirs du domaine militaire. Montant estimé: 38.482,60 € hors TVA ou 46.563,95 €, 21% TVA comprise.
6. - Marché de Travaux - PIC/PIMACI - Cheminement piétons et vélos entre Voroux-lez-Liers et Juprelle - Approbation des conditions et du mode de passation ;
*Si le Conseil l’accepte, un marché sera lancé pour la création d’un cheminement piétons et vélos entre Voroux-lez-Liers et Juprelle. Subsidés demandés à PIC (Plan d’investissement communal) /PIMACI (Plan d’investissement mobilité active communal et intermodalité).
* Lot 1 (PIMACI), estimé à 508.630,50 € hors TVA ou 615.442,91 € TVA comprise ;
* Lot 2 (PIC), estimé à 19.060,00 € hors TVA ou 23.062,60 € TVA comprise.
Le montant global estimé de ce marché s’élève à 527.690,50 € hors TVA ou 638.505,51 € TVA comprise.*
7. - Marché de Travaux - PNRR - Hall Omnisports de Slins - Approbation des conditions et du mode de passation ;
Si le Conseil l’accepte, un marché pour la rénovation du Hall Omnisports de Slins sera lancé en procédure ouverte.

Subsides: PNRR (Plan national pour la reprise et la résilience)

Le montant global estimé (options comprises) de ce marché s'élève à 859.247,90 € hors TVA ou 1.039.690,00 € TVA comprise

8. - Marché de Travaux - Infrasports - Rénovation du Hall omnisport de Slins - Approbation des conditions et du mode de passation ;
Si le Conseil l'accepte, un marché pour la rénovation du Hall omnisport de Slins sera lancé en procédure ouverte.
Pouvoir subsidiant: Infrasports.
Le montant global estimé de ce marché s'élève à 315.550,00 € hors TVA ou 381.815,50 € TVA comprise.
9. - Sécurité routière - Aménagement de voirie rue du Tige à Juprelle - Règlement complémentaire de circulation – Décision ;
Il est demandé au Conseil Communal de donner son accord sur l'aménagement de voirie (priorité de passage au niveau du rétrécissement à hauteur du numéro 156) de la rue du Tige.
10. - Sécurité routière - Chemin du Buisson Gros Guillaume - Chemin réservé - Règlement complémentaire de circulation - Décision ;
Il est demandé au Conseil de donner son accord sur la réservation du Chemin du Buisson Gros Guillaume à la circulation des véhicules agricoles, des piétons, des cyclistes, des cavaliers et des conducteurs de speed pédélec.
11. - Elections fédérales, régionales et européennes - Affichage électoral – Ordonnance de Police – Décision ;
Il est demandé au Conseil de valider et de réglementer les lieux d'affichage électoral pour les élections du 9 juin 2024.
12. - Subventions aux clubs et associations - Année 2024 (moins de 2.500.00 €) ;
Il s'agit de l'octroi de subventions de 100 € à des mouvements de jeunesse.